



2 juin 2025

LIVRE DES ACTES DES APOTRES

Conclusion des Actes des Apôtres

Peu après que Paul a été emmené à Césarée, le grand prêtre Ananias est descendu avec quelques anciens et l'avocat Tertulle pour porter son accusation devant le procureur Félix (Actes 24:1). Mais Paul s'est défendu et Félix n'a pas trouvé de raison de le condamner, si bien qu'il a reporté l'affaire (v. 22). Paul reste donc à Césarée pendant deux ans, sous bonne garde, mais avec certaines libertés. Le successeur de Félix, Porcius Festus, laisse Paul prisonnier pour plaire aux Juifs (v. 27).

Dès son entrée en fonction, Festus doit faire face aux accusations des chefs des prêtres et des dirigeants juifs contre Paul (Actes 25:1-2). Ils lui demandent de le transférer de Césarée à Jérusalem, « parce qu'ils se proposaient de lui tendre une embuscade pour le tuer en chemin » (v. 3). Mais Festus refuse et répond qu'ils doivent descendre à Césarée (v. 4-5). Lorsqu'ils sont arrivés et qu'ils ont présenté leurs accusations, Festus demande à Paul s'il veut monter à Jérusalem pour y être jugé (v. 9), ce à quoi Paul répond :

« Je suis ici devant le tribunal impérial : c'est là qu'il me faut être jugé. Je ne suis coupable de rien contre les Juifs, comme toi-même tu t'en rends fort bien compte. Si donc je suis coupable et si j'ai fait quelque chose qui mérite la mort, je ne refuse pas de mourir. Mais s'il ne reste rien des accusations que ces gens-là portent contre moi, personne ne peut leur faire la faveur de me livrer à eux. J'en appelle à l'empereur. » Alors, après avoir conféré avec son conseil, Festus déclara : « Tu en as appelé à l'empereur, tu iras devant l'empereur » (Actes 25,10-12).

C'est par ces mots que le chemin de Paul était tracé, car il savait d'avance qu'il devait se rendre à Rome. Lorsque le roi Agrippa II et Bérénice sont venus rendre visite à Festus, celui-ci leur a présenté le cas de Paul et le roi a voulu l'entendre en personne (v. 13-22). Paul saisit donc l'occasion de témoigner de sa conversion (Actes 26:1-23). Les Actes des Apôtres rapportent que, à l'issue du discours de Paul, la réaction des personnes présentes fut la suivante :

« Le roi se leva, puis le gouverneur, ainsi que Bérénice et ceux qui étaient assis avec eux. S'étant retirés, ils se disaient entre eux : « Cet homme ne fait rien qui mérite la mort ou la prison. » Et Agrippa dit à Festus : « Cet

homme aurait pu être relâché, s'il n'en avait pas appelé à l'empereur » (Actes 26:30-32).

S'ensuit alors un long, fastidieux et dangereux voyage en bateau jusqu'à Rome. Ils ont dû affronter une violente tempête en mer, qui a atteint une telle ampleur qu'ils n'avaient plus aucun espoir de salut (Actes 27:14-20). Cependant, Paul encouragea l'équipage en leur disant :

« Mes amis, il fallait m'obéir et ne pas quitter la Crète pour gagner le large : on aurait évité ces dommages et ces pertes ! Mais maintenant, je vous exhorte à garder confiance, car aucun de vous n'y laissera la vie, seul le bateau sera perdu. Cette nuit, en effet, s'est présenté à moi un ange du Dieu à qui j'appartiens et à qui je rends un culte. Il m'a dit : "Sois sans crainte, Paul, il faut que tu te présentes devant l'empereur, et voici que, pour toi, Dieu fait grâce à tous ceux qui sont sur le bateau avec toi." Alors, gardez confiance, mes amis ! J'ai foi en Dieu : il en sera comme il m'a été dit. Nous devons échouer sur une île » (Actes 27, 21b-26).

C'est ainsi qu'ils débarquèrent sur l'île de Malte et que tous survécurent parce qu'ils avaient suivi les instructions de Paul (v. 44b). Les indigènes les accueillirent très bien et ils purent y passer l'hiver. C'est là que Paul a été mordu par une vipère, mais, à la grande surprise des habitants de l'île, le poison ne l'a pas atteint (Actes 28,3-5). C'est également à Malte qu'il a pu guérir de nombreux malades et accomplir de nombreux signes du Seigneur (v. 7-9).

Trois mois plus tard, ils reprennent la mer à bord d'un navire alexandrin. Après avoir traversé Syracuse, ils arrivent enfin à Rome (v. 11-14). Là, Paul est autorisé à séjourner dans une maison privée, sous la garde d'un soldat (v. 16). Il est alors libre de convoquer les principaux Juifs pour leur expliquer pourquoi il a été envoyé à Rome (v. 17-20). Les Juifs de Rome n'étaient pas hostiles à Paul et écoutaient ouvertement son enseignement. Certains ont embrassé la foi, tandis que d'autres sont restés incrédules (v. 21-24). Paul leur laisse ces paroles du prophète à méditer :

« Va dire à ce peuple : Vous aurez beau écouter, vous ne comprendrez pas. Vous aurez beau regarder, vous ne verrez pas. Le cœur de ce peuple s'est alourdi : ils sont devenus durs d'oreille, ils se sont bouché les yeux, de peur que leurs yeux ne voient, que leurs oreilles n'entendent, que leur cœur ne comprenne, qu'ils ne se convertissent, – et moi, je les guérirai » (Actes 28, 26-27).

Il conclut en leur disant : « *Donc, sachez-le : c'est aux nations que ce salut de Dieu a été envoyé. Les nations, elles, écouteront* » (v. 28).

Paul resta dans cette maison pendant deux ans et put prêcher l'Évangile sans entrave (v. 30-31). Avec ce résumé des derniers chapitres, je conclue cette série dans laquelle nous avons parcouru les Actes des Apôtres de manière systématique. Demain, je passerai à un nouveau sujet, mais non sans faire un bref retour sur les dernières semaines, au cours desquelles nous avons appris à mieux connaître les apôtres et leur zèle infatigable pour accomplir la mission qui leur a été confiée par le Seigneur ressuscité, et que Paul a reçue en vision.

Le Seigneur les a récompensés pour tout ce qu'ils ont fait pour son Royaume. Merci à Dieu pour ces merveilleux témoins du salut dans le Christ, et merci à eux de lui être restés fidèles jusqu'à la mort !

Méditation sur l'Évangile du jour : <https://fr.elijamission.net/2025/03/06/>